## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ARRONDISSEMENT DE METZ CANTON DU PAYS MESSIN Mairie de CHIEULLES 16 rue de la Chapelle 57070 CHIEULLES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire

<u>Présents</u>: Jean-Louis BALLARINI, Maire, Nicole SEVESTRE 1<sup>ère</sup> adjointe, René ECKENFELDER 2<sup>ème</sup> adjoint, Michel ARTISSON, Pierre BERTRAND, Alain LURION, Fabienne RESTELLI,

Excusés: Edith BOHRER-JAUZE, Martine POINSIGNON-COSTA, Gautier KALMES,

Procurations: Martine POINSIGNON-COSTA donne procuration à Nicole SEVESTRE

Date de la convocation : 21/11/2023 Date de l'affichage : 21/11/2023

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10 Nombre de conseillers présents : 7 Nombre de conseillers votants : 8 Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de procuration : 1

DCM 2023/50 : Approbation du procès-verbal du 24/10/2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 24/10/2023

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

DCM 2023/51 : Désignation d'un estimateur des dégâts causés par le gibier rouge

Monsieur le Maire rappelle que c'est au Conseil Municipal qu'il appartient de désigner un estimateur des dégâts causés par le gibier rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 Désigne comme estimateur des dégâts causés par le gibier rouge (cerfs, daims, chevreuils, lièvres, lapins de garenne, faisans) Monsieur Franck DIEUDONNE domicilié à Vany et ce pour la durée d'application du bail de la chasse communale (2024/2033)

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

La séance est levée à 20h45.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Louis BALLARINI

Nicole SEVESTRE